

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de LES CLERIMOIS

5.1.2.13 Plan des servitudes d'utilité publique

Ensemble de la commune au 1/6 000ème

Plan n°5.1.2.13

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules CUIER - 70003
VERMOREL
Tél : 03 84 75 48 47 - Fax : 03 84 75 31 69
initiative@orange.fr



Agence de Besançon
Tél : 03 81 83 33 29 - initiative@orange.fr

0 70 140 210 280 350 m

* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de Réservés - 2012
Plan cadastre actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- AS1 : Servitude attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - HTB
 - HTA
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
- EL 11 : Servitude relative aux interdiction d'accès